

Décret Inscriptions 2016: Overbooking en vue. Les chiffres montrent l'urgence d'un changement radical ...

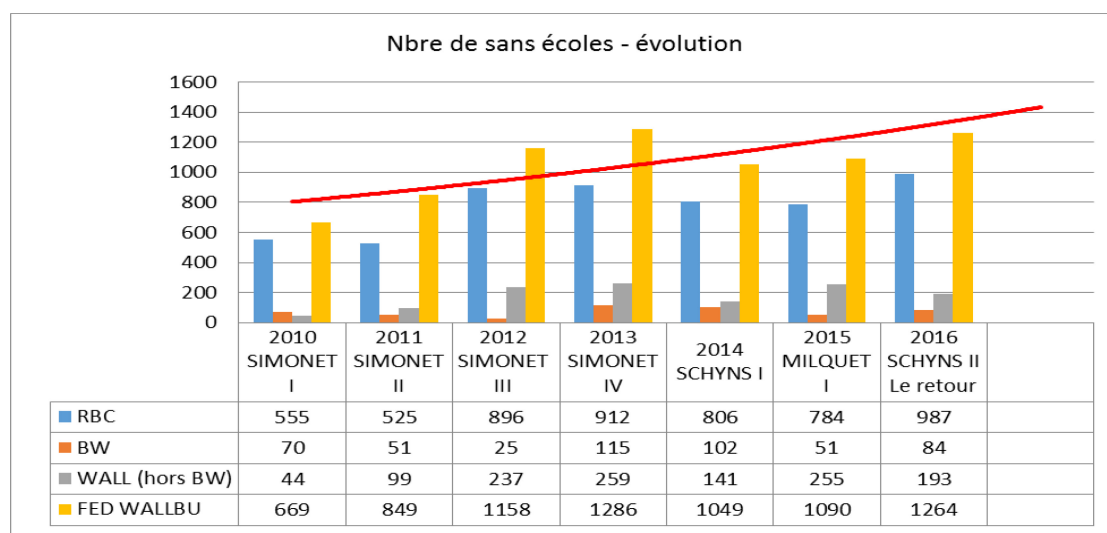
L'analyse des chiffres¹ à la fin de la 1ère phase des inscriptions en 1ère secondaire montre une situation affligeante et très inquiétante pour de nombreuses familles, surtout pour celles situées en Région de Bruxelles-Capitale.

C'était prévu: toujours plus d'élèves dits « sans écoles » !

- Déjà 1.264 enfants se retrouvent aujourd'hui sur liste d'attente et sont donc considérés comme « sans école » d'un de leurs choix, et ce après le premier traitement des données et redistribution par la CIRI. La répartition donne l'aperçu suivant :
 - o En Région de Bruxelles-Capitale : 987
 - o En Brabant Wallon : 84
 - o En Wallonie hors Brabant Wallon : 193
 - Par rapport à 2015, il s'agit d'une augmentation de près de 16% du nombre total d'enfants dits « sans école » - lors de la même période l'année dernière, 1090 élèves étaient en liste d'attente.
 - La situation reste très très préoccupante en Région de Bruxelles-Capitale où **près d'un enfant sur dix n'obtient pas de places** dans une école de son choix. Le nombre de sans écoles augmente de plus de 200 enfants – 784 enfants étant en liste d'attente à la même période l'année dernière, ce qui correspond à plus de 25% de hausse.
- Malgré donc l'augmentation du nombre de places ces dernières années, le nombre d'enfants sans écoles continue à augmenter fortement.

C'était prévisible : le solde de places encore disponibles dans toutes les écoles de la région de Bruxelles-Capitale est de 1078 places pour 987 enfants sans écoles !

Il resterait donc après inscription en première secondaire de tous les enfants sans école nonante et une places pouvant accueillir de nouveaux arrivants dans notre capitale. La situation y est inédite et intenable.



1. Communiqué de la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions (08/04/2016)

- En Brabant Wallon, l'augmentation du nombre d'enfants sans école est elle aussi très importante – on passe de 51 élèves en liste d'attente à la même période en 2015 à 84 cette année. Cependant, le nombre de places disponibles atteint 927 places selon les chiffres de la CIRI.
- En Wallonie, hors Brabant Wallon, la tendance est plutôt à la baisse avec en 2016 193 enfants dits « sans écoles » pour 255 l'année dernière.

ELEVeS ne peut que répéter ce qu'elle avance année après année: les décrets inscription n'apportent guère de solution. Que du contraire ! Ils ne procurent du côté des parents, des enfants et des écoles que perte de confiance, stress et angoisse.

En conclusion : l'égalité d'accès à une école du réseau de son choix n'est plus assurée en région de Bruxelles-Capitale. Un plan de construction d'écoles est une urgence absolue ...

ELEVeS invite Marie-Martine Schyns, nouvelle Ministre en charge de l'enseignement à prendre des mesures urgentes pour mettre un terme à cette saga « inscriptions » qui s'éternise depuis trop d'années. L'asbl encourage la nouvelle ministre et tous les partenaires du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à permettre à chaque enfant de débiter sa scolarité secondaire sereinement. Elle réclame à cette fin la mise en place d'un système d'inscriptions juste et équitable qui devrait s'appuyer sur quatre principes essentiels :

- **Le numéro unique d'inscription**
Gardons le principe d'un numéro unique, qui empêche la double ou triple inscription d'un même enfant.
- **Des zones successives**
Pour rendre un caractère plus humain au processus d'inscription, instaurons des zones géographiques distinctes. Chaque zone gèrerait la totalité du processus d'inscription et l'overbooking éventuel en son sein, en veillant à ce que les responsabilités de chacun soient respectées.
- **Les acteurs locaux**
Aucun algorithme n'est capable de déterminer le bien-être scolaire d'un enfant. Les acteurs scolaires doivent être réunis par zone géographique, pour prendre collégialement et en toute autonomie des décisions humaines et parfois, créatives, sur des situations complexes.
- **L'indice cartable**
L'indice socio-économique utilisé pour l'octroi des priorités est actuellement celui de la zone du domicile de l'élève. Deux élèves d'une même zone qui vivent des situations très différentes ont donc le même indice. Il faut remplacer cela par un indice qui reflète la situation socio-économique réelle de l'enfant.

Olivier van Essche – Président (0478 59 59 60)
Anne François - Coordinatrice (0494 68 34 97)